

Compte rendu de la réunion du CDPSED21

25/01/2020

Maison des associations Dijon

Membres du bureau présents : 6

Régis NICOLLE *président*, Denis RENARD *secrétaire*, Thierry PESSIN *trésorier*, Thierry GUILLOT, Alexandre REBILLET *secrétaire adjoint*, Alain DOROTTE.

Membres du bureau absents excusés: 2

Richard BORDEREAU (représenté), Fabrice MELINE,

Membres du bureau absents : néant

Pêcheurs licenciés 2019 présents ou représenté: 14

Daniel Busont, Thierry Soilly, Gérard Granados, Gérard Thomas, Patrice Burckenstock, Damien Frère, Jean Philippe Daubourg, Laurent Ravelet, Dominique N'Diaye, Fernand Chapelot, Christian Jomard, Richard Camus Alba, Frédéric Néault, Gilles Royer (représenté).

Nombre de votants : 21

Pour tous les concours, remerciement à toutes les personnes qui ont participé aux organisations.

Points évoqués :

Recrutement au bureau directeur commission Eau Douce.

Le président a demandé à l'assemblée les personnes volontaires à rejoindre le bureau directeur du CDPSED21.

Aucun pêcheur n'a voulu s'investir. Ceci est très regrettable compte tenu de la diminution des effectifs.

Informations CD, CR FFPS

- Tarif des licences
 - 45€ FFPS + 13€ CDPSED21 = 58€ inchangé
 - Evolution des licences en 2020 :
 - APC +1
 - GAC : 0
 - TM21 :-1
 - UDFP -3

Soit une perte de 3 licences ce qui porte le nombre de licenciés 2020 à 33.
- Nouveautés règlementaires 2020.
 - Seront transmises après l'AG FFPS du 16 février
- Participations aux coupes de France et Championnats des clubs :

Après débat, il est décidé pour 2020 de conserver le paiement par le CDPSED21 des participations aux coupes de France et aux championnats des clubs mixte et feeder. Cette participation sera remise en cause chaque année.
- Arbitres
 - Une formation d'arbitre a eu lieu fin 2019, 7 candidats se sont présentés et ont tous réussi l'examen.
 - Bravo à MM.
 - Occelli Bruno
 - Rebillet Alexandre
 - Jean Philippe Daubourg
 - Alain Dorotte
 - Thierry Guillot
 - Richard Camus Alba
 - Régis Nicolle

Ils viendront rejoindre M. Daniel Busont déjà arbitre.

Organisation 2020. Calendrier

- Régional Moulinet zone A

Date 18 et 19 juillet à St Jean de Losne

Il y aura une buvette à organiser pour le régional moulinet.

Aucun club ne s'est engagé à prendre en charge la buvette de cette manifestation.

- Calendrier CD21. en annexe.

Questions diverses :

- Challenge Départemental :
 - Après deux années expérimentales d'une formule ou comptent les concours feeders et les concours de pêche mixte, la participation n'a pas évolué et reste très faible.
 - Incohérence de pêcheurs se plaignant du faible nombre de concours, notamment de pêche mixte et qui en même temps ne participent à ceux qui sont organisés !!! voir, vont pêcher dans d'autres départements.
 - Absence de pêcheurs pour les récompenses.
 - il est décidé :
 - De conserver cette organisation
 - Le CDPSED21 financera les récompenses pour 2020 mais cette disposition sera remise en cause pour les années futures.
 - Le nombre de concours comptant pour le classement passe à 5 marques
 - Comportements déplacés lors du championnat mixte des clubs de CO à pouilly. Un pêcheur n'a pas voulu s'installer à sa place et de ce fait à empêcher un pêcheur de bénéficier de son aile et crée une aile à un autre pêcheur... De plus, la pesée n'a pas voulu être réalisée par les pêcheurs de l'équipe organisatrice.
 - Après discussion avec l'intéressé, il s'avère qu'il y a eu entente entre les deux pêcheurs concernés. Il s'avère toutefois que ce comportement a porté préjudice aux autres équipes et n'est pas acceptable lors d'une compétition. Les responsables du CD auraient dû être avisés de l'incident afin de décider de la marche à suivre.
 - Licence jeune Rebillat Théo : Demande par l'UDFP de prise en compte par le CDPSED21 du montant de sa licence.
 - : Après vote : 0 contre, 0 abstention et 21 pour, la licence de Théo Rebillat sera prise en compte pour 2020.

- Demande du club UDFP que la participation des pêcheurs de 7€ pour les championnats 2019 soit prise en compte par le CDPSED21.
 - Après argumentation de chacun, débat et vote : 2 contre, 5 abstentions et 14 pour, la demande est acceptée pour l'exercice 2020 uniquement.
 - Les sommes correspondantes à ces engagements seront redistribuées aux clubs respectifs des pêcheurs.
 - Ces dispositions ne sont valables que pour l'année 2020.

- Lors du championnat de 3eme division V plombée deux incidents, n'ayant pas de conséquences sur les résultats, ont été révélés
 - Absence de boites de mesure officielles de plusieurs pêcheurs.
 - Lors de telles situations, le contrôleur doit en aviser de suite le jury, dont le ou les arbitres du championnat, afin qu'ils décident de la conduite à tenir.
 - Modification arbitraire de l'organisation du championnat, notamment des équipes de pesée.
 - L'organisation préalable a été réfléchie et mise en place de longue date et la modification au pied levé par des personnes non compétentes est inacceptable et préjudiciable lors des championnats. Une attention particulière sera de mise en 2020 afin que ces dysfonctionnements ne perdurent plus.

Le championnat des clubs feeder de Côte d'Or a été une réussite en termes de participation. 6 équipes soit 24 pêcheurs.

Ce championnat est maintenu en 2020. Il aura lieu le dimanche 18 octobre à St Jean de Losne.

Organisation pour 2020 : Equipe APC, gagnante en 2019.

Fin de séance à 16h30

Dijon le 25 Janvier 2020

Le président

Régis NICOLLE

Le Secrétaire

Denis RENARD

Le trésorier

Thierry PESSIN



